

## Séance du Conseil municipal du mercredi 29 mars 2017 à 20 heures

Présents : M. Roger REY, Maire, MM. Michèle ANTOINE, Colette GUILLEMAUT, Adjoints ; MM. Didier MENETRIER, Georges LAMBERT, Patrick HALTER, Florence RESTELLI Danièle TURBIARZ, Alice CORDELLIER-BENICHOU, Jean-Louis LEMARCHAL, Brigitte ROZ-BRUCHON, Jean-Claude ROUSSEL.

Secrétaire de séance : Georges LAMBERT.

### 1) Approbation du compte rendu de la précédente séance

Le Conseil municipal approuve le compte rendu de la précédente séance.

### 2) Examen et approbation du compte administratif et du compte de gestion de la commune et de la forêt et affectation des résultats.

Mme Michèle ANTOINE 1ère adjointe est élue présidente de séance pour le vote des comptes administratifs.

M le Maire présente et détaille le compte administratif de la commune en présence de Monsieur Pierre HAAB trésorier municipal puis présente les résultats pour chaque section :

- pour la section de fonctionnement, un excédent de 165 397.66 €.
- pour la section d'investissement, un déficit de 76 439.67€.

Compte-tenu des résultats reportés, le résultat de clôture cumulé pour l'année 2016 présente un excédent de 88 947.99 €.

Monsieur Pierre HAAB constate, les efforts faits pour le maintien de l'amélioration des finances de la commune grâce à une meilleure maîtrise des charges et une augmentation régulière des recettes malgré des ratios défavorables en terme de ressources fiscales et dotations, notamment de la dotation globale de fonctionnement en baisse régulière depuis 2012 passant de 65 829.00€ à 44 060.00 € en 2016.

La CAF nette (capacité d'autofinancement) a été maîtrisée malgré des dépenses exceptionnelles liées aux inondations du 13 mai 2016.

Le conseil municipal vote le compte administratif de la commune pour l'année 2016 par 11 voix pour, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents le compte de gestion 2016 établi par Monsieur le trésorier qui est identique au compte administratif.

Le conseil municipal vote à l'unanimité des présents l'affectation du résultat pour 76 439.67 € en section investissement et 88 947.99 € en section de fonctionnement.

Il présente et détaille le compte administratif de la forêt qui présente :

- pour la section fonctionnement un excédent d'exécution de 48 827.87 €.
- pour la section investissement un déficit d'exécution de 13 140 32 €.

Compte tenu des résultats reportés, le résultat de clôture cumulé présente pour l'année 2016 un excédent de fonctionnement de 33 687.55 €.

Le conseil municipal vote le compte administratif de la forêt pour l'année 2016 par 11 voix pour, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents le compte de gestion 2016 de la forêt établi par Monsieur le trésorier qui est identique au compte administratif.

Le conseil municipal vote à l'unanimité des présents l'affectation du résultat pour 13 140.32 € en section investissement et 35 687.55 € en section de fonctionnement.

### 3) Examen et vote du budget primitif de la Commune et de la forêt

Monsieur le Maire présente le budget primitif de la commune et de la forêt.

Le conseil municipal par 10 voix pour et 2 abstentions M. Georges LAMBERT et M. Patrick HALTER approuve le budget primitif de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour la somme de 527 253,00 € pour la section de fonctionnement, et la somme de 257 389.00 € pour la section investissement.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget de la forêt qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour la somme de 55 688,00€ pour la section fonctionnement, et la somme de 33 140.32 € pour la section investissement.

### 4) Affectation des résultats

Voir paragraphe 2.

### 5) Examen et approbation du budget primitif de la commune

Voir paragraphe 3.

### 6) Examen et approbation du budget primitif de la forêt

Voir paragraphe 3.

### 7) Impôts locaux :Vote des 3 taxes locales

M. le Maire présente les taxes locales et propose au conseil municipal le maintien des taux votés pour l'exercice 2017 à savoir :

- Taxe d'habitation : 8.65%
- Taxe foncière bâtie : 14.79%
- Taxe foncière bon bâtie : 24.02%

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve et vote les trois taxes locales.

### 8) Point sur les travaux

Mme GUILLEMAUT expose les travaux réalisés par les employés communaux :

-1 000 semis ont été réalisés, désherbage plus particulièrement sur le cimetière, paillage des rosiers, taille de la vigne et du pêcher à l'entrée du village, remblayer chemin des courtillettes, abattage d'un arbre sur le chemin de la gare, balayage des rues, tonneaux lasurés, remplacement chauffe-eau de la mairie, marquage au sol emplacement voiture pour faciliter l'accès à l'école, remplacement blocs sécurité à la salle des fêtes, réparations fuites d'eau wc du Saugeois, confection meuble pour l'école maternelle et mise en place, fabrication d'une cage de foot à l'école élémentaire, distribution cartes électorales, etc.

### 9) Point sur les projets

Michèle Antoine fait le point sur les différents projets en cours :

La Commission Projets du 20 mars 2017 s'est prononcée à l'unanimité des présents (11 membres du Conseil Municipal sur 12, Monsieur LEMARCHAL étant absent et excusé) pour la validation financière des projets suivants :

- Un plateau ralentisseur de sécurisation devant l'école. Un rendez-vous avec le Conseil Départemental le 15 mars 2017 a permis de recueillir leurs conseils et avis en se basant sur les études déjà réalisées en 2009.
- Achat d'ordinateurs pour la mairie.

- Réfection du toit de l'église Notre Dame, un contrat d'architecte pour études préliminaires a été établi avec Bertrand COHENDET, Architecte du Patrimoine. Le début des relevés se fera très prochainement.
  - Eclairage du parking BOLARD, visite avec le SIDEK.
  - Accessibilité : le lourd dossier de la chapelle de Lorette, est pratiquement terminé, des demandes de dérogations successives auprès de L'Association des Bâtiments de France, demandées et obtenues nous conduiront à des dépenses minimales, probablement la seule réalisation de 2 mains courantes.
  - Maison d'Assistantes Maternelles, des travaux de réfection de murs seront réalisés aux périodes de fermeture de l'établissement (printemps et été)
  - Réfection par les employés municipaux de l'appartement situé à la Salle des Fêtes, au moins 2 associations seraient intéressées par sa location.
- D'autres travaux : éclairage du chemin de la Buissonnée, installation d'un interphone et d'un WC à l'école élémentaire sont reportés en 2018.

#### 10) Le point sur l'urbanisme

Monsieur le maire présente les demandes de permis de construire et les déclarations de travaux.

#### 11) Création d'un troisième poste d'adjoint

Depuis 1 an la commune fonctionne avec seulement 2 adjoints ; compte-tenu de la charge de travail qui incombe à ses 2 seuls adjoints actuels il est proposé la création d'un 3ème poste d'adjoint.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité ce troisième poste d'adjoint et décide d'affecter les ressources au budget correspondant.

#### 12) Election du troisième adjoint

Monsieur le Maire demande s'il y a des candidats pour ce 3<sup>ème</sup> poste d'adjoint.

Une seule candidature est actée, celle de Madame Alice BENICHOUCORDELLIER.

Il est alors procédé au vote.

Après dépouillement le résultat est le suivant :

Madame Alice BENICHOUCORDELLIER ne prenant pas part au vote obtient 11 voix pour.

Elle est donc élue au poste de 3ème adjoint.

#### 13) Liste des créances irrécouvrables

Monsieur le maire donne lecture de la liste des créances irrécouvrables pour admission en non valeur pour un montant total de 60.90€.

#### 14) ECLA recomposition du conseil communautaire : rattachement de la commune nouvelle de Trenal.

Suite à la création de la commune nouvelle de Trenal, issue de la fusion des communes de Mallerey et Trenal au 1 janvier 2017, le conseil municipal approuve à l'unanimité le rattachement de la commune nouvelle de Trenal au Conseil Communautaire d' ECLA.

#### 15) Délibération sur la fixation du prix de la part communale de l'eau potable.

Compte tenu des investissements futurs à prévoir par la commune pour anticiper sur le remplacement des conduites d'eau potables, il est nécessaire d'ajuster le prix de l'eau potable. Considérant l'augmentation de la part délégataire (la gestion de l'eau potable de la commune de Conliège est réalisée en régie par la Ville de Lons-le-Saunier) de 0.906 €HT à 0.914 € HT. Monsieur le maire propose une augmentation dans les mêmes proportions de la part communale, celle ci passant de 0.280 € HT à 0.290 € HT. Le conseil municipal approuve cette augmentation par 11 voix pour et une abstention M. Jean-Claude Roussel.

16) Délibération sur les conditions d'attribution de la carte jeunes pour la saison 2017/2018.  
Colette Guillemaut, adjoint, propose de maintenir les mêmes conditions d'accès qu'en 2016.  
A savoir : Carte jeunes gratuites pour les jeunes de Conliège de 6 à 18 ans nés entre 1999 à 2011 inclus.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le conseil municipal.

17) Eclairage public :délibération sur l'extinction nocturne

Monsieur le maire indique que la commune après en avoir longuement discuté en commission a décidé de tester l'extinction nocturne de l'éclairage public.

Cette volonté répond à plusieurs enjeux importants :

- des enjeux en termes de biodiversité
- des enjeux économiques (consommation des énergies, préservation des ressources naturelles, coût de la facture énergétique,
- des enjeux de préservation de la visibilité du ciel étoilé ,
- des enjeux de santé humaine.

Conscients que cette décision aura un impact sur la vie des habitants, elle sera dans un premier temps testée sur plusieurs mois afin de mesurer les bénéfices économiques et humains engendrés.

Après discussions, Monsieur le maire propose de démarrer l'extinction de l'éclairage public à Conliège à partir du 1<sup>er</sup> mai, de minuit à 5 heures du matin sauf le Samedi.

Cette proposition est adoptée par 11 voix pour et une voix contre Mme Brigitte ROZ-BRUCHON.

18) Questions diverses

Monsieur le Maire indique que Monsieur COHENDET l'architecte choisi pour diriger les travaux de réfection de la toiture de l'église Notre-Dame commencera son étude dès le mardi 4 avril 2017.

Il annonce aussi le passage des 2 200 coureurs du « trails des reculées » le dimanche 2 avril dans le village et les restrictions qui seront prises pour la circulation et le stationnement.

La séance est levée à 23h.

Le Maire,  
Roger REY

